

HÔTEL DE VILLE

Service des Sports, Loisirs, Jeunesse
N° tél. : 01 69 49 79.00
N/Réf. : NDA/CS/BP

DÉCISION N° 2011/175

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux passée avec l'association Club Yerrois d'Arts Martiaux

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yverres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT que l'association Club Yerrois d'Arts Martiaux s'est rapprochée de la Commune pour demander à disposer des locaux du Centre Yerrois de Loisirs et d'Arts Martiaux, sis 13 rue Lucien Manès à Yverres, appartenant à la Collectivité, aux fins d'y exercer les activités suivantes, correspondant à son objet social : Pratique du judo, karaté, aikido, Ju-jitsu, taïso et Kobudo

CONSIDERANT que la Commune a accepté,

DÉCIDE

D'APPROUVER et de signer la convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux avec l'Association Club Yerrois d'Arts Martiaux, sise 13 Rue Lucien Manès à Yverres, représentée par son président, Monsieur Pascal CHRISTIN,

Dit que cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par décision expresse, sans excéder une durée totale de trois ans.

DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit,

Fait à Yverres, le 21 novembre 2011



Accusé de réception en préfecture

091 219106911 20111121-2011-175-AU

Date de signature : -

Date de réception : 23/11/2011

Fax : 01 69 48 63 98

Pascal DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yverres

